



DECLARATION CFDT

Déclaration Cfdt relative à la consultation sur le DUER 2023 CSE du 02 mai 2024.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est un document essentiel car il doit recenser tous les risques identifiables au sein de l'entreprise et surtout tous les moyens de prévention mis en œuvre afin de faire disparaître ces risques ou à minima de les réduire. C'est un document qui se veut vivant et évolutif.

Or l'organisation mise en place à l'EFS ne permet pas, notamment par manque de moyens de faire vivre correctement ce document :

- Moyens humains : la **CFDT** a déjà à plusieurs reprises pointé le manque ressources humaines attribuées au service HSE. Notre région est vaste et nos sites nombreux. Il est essentiel de se déplacer sur les sites pour pouvoir constater ce qui s'y passe. Par le passé, et même avant la période Covid, il a été proposé de réaliser des DU par téléphone ou en visio. Heureusement, cette époque semble bien être révolue.

- Moyens informatiques : la trame du Document Unique est une trame nationale. Elle ne peut donc pas être modifiée. A l'époque de sa mise en place (certains d'entre nous y étaient), c'était une révolution à l'EFS, aujourd'hui, c'est un document qui devenu tellement lourd qu'il est totalement incompréhensible pour les non-initiés. Or ce Document Unique devrait être à la portée de tous les personnels afin qu'ils puissent être informés sur les risques auxquels ils sont exposés et sur les moyens de prévention mis en œuvre. Une refonte du document ou au moins une synthèse simple devra être développée afin que ce document retrouve une plus grande utilité et lisibilité.

- Moyens de communication : nous, représentants du personnels **CFDT** le voyons bien lorsque nous accompagnons les personnels du HSE lors de la campagne annuelle de révision du DU : la très grande majorité des personnels ne sait absolument pas ce que ce que représente ce document et bien souvent notre venue n'est pas non plus annoncée. Lors des visites, il est trop rare que des personnels puissent être détachés pour assister à la réunion. Or ce sont leurs commentaires qui permettent justement de l'enrichir. Là encore, suite à nos échanges avec l'équipe du HSE, nous espérons que cette situation s'améliore lors de la prochaine campagne.

- Temps consacré : on ne peut pas consacrer le même temps lors de la réunion de révision du DUER lorsque l'on visite un site de petite taille ou l'un des plus gros sites de la région. La conséquence est encore une fois de passer à côté de certains risques par manque de temps. Là aussi, les élus **CFDT** espèrent que ces remarques seront prises en compte lors des prochaines campagnes.

Les élus **CFDT** souhaitent rappeler ici que le document unique d'évaluation des risques professionnels doit être généré, à savoir "tenir compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe" (art. L. 4121-3). Ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

La **CFDT** souligne encore une fois qu'il y a un sujet majeur sur le travail de nuit, pour les personnels d'IH/Délivrance alternant jours/nuits, qui manifestent de plus en plus de difficultés à se remettre des nuits de garde réalisées, surtout lorsqu'elles sont entrecoupées de retours en jour parfois pour une seule journée. En effet, le travail de nuit des établissements de santé est de plus en plus anarchique sur plusieurs sites, ayant des conséquences sur le travail de nuit des personnels de l'EFS. Il ne faudra pas attendre d'avoir des salariés en inaptitude totale au travail de nuit pour prendre la mesure de l'enjeu et mettre en place des actions pour limiter l'impact délétère que le travail de nuit a sur la santé des salariés de l'EFS. La **CFDT** se félicite que sa demande ait été entendue et qu'un travail régional démarre en CSE. Elle reste cependant en attente des propositions qui seront faites par la Direction.

Les élus **CFDT** veulent à nouveau insister sur les difficultés rencontrées en collecte mobile sur les conditions de travail liées aux températures, qu'elles soient hivernales ou estivales. Certes, un groupe de travail a été créé en Occitanie, incluant des IRP, mais la Direction se refuse toujours d'objectiver ce travail par la prise de mesure de température et d'indiquer de façon objective les seuils acceptables pour la bonne tenue d'une collecte mobile.

Autre sujet récurrent : la **CFDT** souhaite souligner le travail effectué sur l'effet dit « de conciergerie » des sites d'IH/Délivrance où des avancées mises en place sur les organisations ont permis l'amélioration des conditions de travail des techniciens de laboratoire en apportant plus de sérénité au poste et plus de sécurité pour la chaîne transfusionnelle. Néanmoins, les élus **CFDT** ne comprennent toujours pas pourquoi certains prestataires ont été dotés de badges pour pouvoir par exemple déposer le pain le matin sur certains sites alors qu'ils n'en ont pas dans d'autres. Les personnels des laboratoires ne sont pas des badges de secours !

Enfin, et non des moindres, les Risques Psycho-Sociaux.

L'EFS Occitanie se fixe des objectifs louables et généralistes, notamment en matière de RPS : Contrat annuel, réalisation de formations, rédaction de la charte. La **CFDT** souscrit pleinement à ces objectifs.

Cependant, la **CFDT** pense qu'il y a aussi des mesures simples et peu coûteuses qui permettraient de prévenir les RPS dans notre région. Pour rappel, certains chefs de service se sont crus autorisés d'interdire à des représentants du personnel de simplement discuter de sujets d'ordre syndical ou de leur mission d'IRP avec leurs collègues de travail lorsqu'ils sont sollicités pendant leur poste. La **CFDT** demande à nouveau à la Direction de respecter, et faire respecter, les textes réglementaires en vigueur dans notre pays en matière de droit du travail. Ce serait également un axe intéressant permettant de créer de meilleures conditions de travail. Le Dialogue Social ne peut pas se résumer qu'à la seule application stricte des obligations des salariés.

De plus, toujours sur les risques générateurs de RPS, nous pointons encore une fois l'organisation de travail qui prévoit un ou une IDE pour 4 machines de plasmaphérese sur certains sites, générant stress, fatigue et même « Tsunami de démissions », pour reprendre l'expression prononcée dans cette instance le mois dernier. Là aussi, pour la **CFDT**, des solutions peu onéreuses pourrait être trouvées, avec de la bonne volonté, afin de rendre les cadences de prélèvements de plasma plus supportables pour le personnel de l'EFS Occitanie.

Toujours sur les RPS, les élus **CFDT** souhaitent encore une fois saluer les efforts qui ont été réalisés au sein du secteur IH de la QBD à la suite de l'expertise votée, à l'initiative de la **CFDT**, par le précédent CSE. Le travail conjoint entrepris suite à l'audit du cabinet Axiom doit être poursuivi. Les risques relevés par Axiom n'ont d'ailleurs pas tous été repris dans le DU.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT au CSE de l'EFS se prononceront défavorablement sur le DU 2023.